



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Rennes, le 29/01/2021

### FRANCE RELANCE EN BRETAGNE

#### Une plateforme pour trouver facilement les aides disponibles en Bretagne

**Pour renforcer la lisibilité des dispositifs mobilisables en Bretagne dans le cadre du plan de relance et favoriser leur accès, les services de l'État en Bretagne et la start-up d'État Aides-territoires ont conçu une plateforme répertoriant l'ensemble des aides à destination des particuliers, des entreprises, des associations, des collectivités et des administrations. Un outil territorialisé pour permettre à chaque Breton de bénéficier de France Relance.**

Destiné à relancer l'économie et à bâtir la France de 2030, verte et compétitive, le plan de relance, doté de 100 milliards d'euros, se décline en de nombreux dispositifs destinés aux particuliers et à l'ensemble des acteurs locaux : entreprises, associations, collectivités territoriales, établissements publics...

Afin de permettre à chacun d'identifier facilement et rapidement les aides lui correspondant, les services de l'État en Bretagne et la start-up d'État Aides-territoires ont conçu une plateforme d'information recensant l'ensemble des dispositifs mobilisables en Bretagne :

**<https://france-relance-bretagne.aides-territoires.beta.gouv.fr>**

Le site recense ainsi les aides récurrentes, les appels à projets (AAP), les appels à manifestation d'intérêt (AMI)... disponibles au niveau local et régional dans le cadre du plan de relance. Il offre la possibilité, en quelques clics de :

- réaliser une veille territorialisée et thématique des aides
- paramétrer des alertes personnalisées pour bénéficier d'une veille automatisée.

Cette plateforme est le fruit d'une collaboration entre la préfecture de la région Bretagne, chargée de coordonner la déclinaison des dispositifs France Relance entre les différents services de l'État en région, et Aides-territoires, start-up d'État du réseau beta.gouv.

Pour garantir une information fiable aux porteurs de projets, les aides nationales sont publiées par les porteurs d'aides (ministères, opérateurs de l'État), tandis que les aides déclinées localement sont traitées par les services de l'État (directions régionales, préfectures) et les collectivités territoriales.

Les collectivités et les acteurs privés souhaitant proposer des aides complémentaires à France Relance sont invités à contacter : [julien.kounowski@bretagne.gouv.fr](mailto:julien.kounowski@bretagne.gouv.fr)

**Bureau de la  
communication  
interministérielle régionale,  
zonale et départementale**